

Résolution sur la stratégie de l'Union européenne en vue de la conférence sur les changements climatiques de Nairobi COP 12 et COP/MOP 2

2006/2650(RSP) - 26/10/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a approuvé une résolution commune proposée par sa commission de l'environnement dans laquelle il prie instamment l'Union de conserver son rôle moteur dans les négociations de la Conférence COP 12 – COP/MOP 2 de Nairobi sur le changement climatique et à nourrir des ambitions élevées dans les discussions futures avec ses partenaires internationaux. Il insiste pour que l'Union présente un programme ambitieux fondé sur le protocole Kyoto.

À cet effet, le Parlement rappelle les principaux points de la stratégie de l'Union sur les changements climatiques :

1. fixation de critères contraignants en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, associant plafonds et échanges au niveau international ainsi que mécanismes flexibles,
2. réduction des émissions – à hauteur de 30% – d'ici à 2020, en visant une réduction de l'ordre de 80% d'ici à 2050, en encourageant les investissements dans des technologies à faible émission ou sans émission de carbone,
3. agir de manière volontariste pour mobiliser les États-Unis,
4. établir un partenariat énergétique stratégique avec des pays tels que la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud, le Brésil et le Mexique pour les aider financièrement à définir des stratégies viables en matière d'énergie,
5. encourager la recherche et l'innovation pour des techniques énergétiques qui préservent l'environnement,
6. recourir à la législation européenne et nationale pour augmenter l'efficacité énergétique et réduire les prix des technologies permettant d'atténuer les incidences climatiques,
7. encourager une participation beaucoup plus large et directe des citoyens à l'atténuation des changements climatiques par des campagnes de sensibilisation.

Ce faisant, le Parlement réitère sa demande visant à ce **qu'il n'y ait pas d'hiatus entre la 1^{ère} et la 2^{ème} période d'engagement au titre du protocole de Kyoto** et que la date limite pour parvenir à un accord sur de futurs engagements climatiques soit la fin de l'année **2008**.

Il invite les Parties à la COP 12 – COP/MOP 2 à aborder l'impact sur les changements climatiques de l'aviation internationale et appelle de ses vœux un débat sur une taxe mondiale sur les vols aériens dans le cadre des prochaines négociations de Nairobi.

Il considère que les pays industrialisés doivent continuer à jouer un rôle capital dans la lutte contre les changements climatiques au niveau mondial et demande, dès lors, aux Parties de respecter leurs engagements actuels et d'adopter des objectifs ambitieux pour une 2^{ème} période d'engagement après 2012.

Il demande, en outre, aux pays industrialisés qui n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto de reconsidérer leur position et appelle les pays en développement à ne pas répéter les pratiques polluantes des pays industrialisés.

Il invite le Conseil et la Commission à faire de l'accès à des technologies énergétiques efficaces et à faibles émissions de carbone une **priorité** dans le cadre de la coopération de l'Union européenne au développement

Pour lutter efficacement contre les changements climatiques, une politique climatique mondiale doit être définie avec des conditions égales pour l'industrie. Il propose, par conséquent, que des normes et des objectifs de performance globale soient définis pour les diverses activités, y compris les produits de consommation et les transports sur un plan mondial.

Pour mobiliser les citoyens, la Commission devrait également s'engager dans un vaste programme de sensibilisation destiné à appréhender dans le détail les conséquences des changements climatiques.

Il demande avec insistance que les États membres pris isolément, ainsi que l'Union européenne dans son ensemble, tiennent les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du protocole de Kyoto et s'insurge contre le fait que la délégation de l'Union à Nairobi n'intègre aucun membre du Parlement européen.